



Procès-verbal de la séance du conseil municipal **du lundi 25 mai 2020 à 18h00**

M. Jean-François Irigoyen ouvre la séance à 18h00.

M. Irigoyen

Bienvenue à tous dans ces circonstances très particulières. La tenue de cette séance d'installation de notre Conseil municipal et d'élection du Maire et des adjoints nous est enfin permise.

Comme vous le constatez, nous avons pris toutes les dispositions afin qu'elle se tienne dans les meilleures conditions par rapport aux mesures barrières et aux règles de distanciation physique. La salle du Conseil municipal a donc été reconfigurée et, pour l'installation de chacun, nous avons respecté l'ordre du tableau.

Cette séance se tient avec un public très restreint ce qui nous oblige, afin de maintenir le caractère public de ce Conseil, à une retransmission en direct. Un certain nombre de nos règles habituelles ont donc été amendées pour répondre à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020. Ainsi, les règles de quorum sont fixées au tiers des membres et un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Vous avez tous reçu avec votre convocation deux masques. Le port du masque est recommandé mais pas obligatoire dès lors que les règles de distanciation sont respectées.

Avant d'entamer cette séance, permettez-moi de saluer l'ancienne équipe municipale et, notamment, ceux d'entre eux qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été élus.

Je ne peux bien sûr évoquer la mandature 2014-2020 sans rendre hommage à ceux qui nous ont quittés, je pense à M. Peyuco Duhart et à M. Philippe Juzan, pour lesquels j'ai une forte pensée ce soir.

Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux élus qui nous rejoignent. C'est une première un peu particulière pour nous tous, et pour eux en particulier.

Je ne peux que souhaiter que l'on retrouve rapidement la configuration habituelle de notre Conseil municipal ouvert au public. Sans doute le prochain Conseil municipal que nous avons fixé au vendredi 12 juin se déroulera-t-il dans les mêmes conditions.

N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE

Installation du conseil municipal

M. Irigoyen

A la suite des résultats des élections municipales du 15 mars 2020, il doit être procédé à l'installation du nouveau conseil municipal.

Le résultat des élections est le suivant :

Inscrits : 11 110
Votants : 5 465
Blancs et nuls : 151
Suffrages exprimés : 5 314

Ont obtenu :

La liste «Saint-Jean Passionnément» : 2 686 voix, soit 25 sièges
La liste «Un nouvel élan pour Saint-Jean-de-Luz» : 1 267 voix, soit 4 sièges
La liste «Saint-Jean pour tous, Herri Berri pour vous» : 1 228 voix, soit 4 sièges

A la suite de ces résultats, il doit être procédé à l'installation du nouveau conseil municipal. Les résultats constatés permettent d'installer les élus suivants :

Jean-François Irigoyen, Mme Nicole Ithurria, M. Pello Etcheverry, Mme Patricia Arribas-Olano, M. Jean-Daniel Badiola, Mme Pascale Fossecave, M. Eric Soreau, Mme Laurence Ledesma, M. Guillaume Colas, Mme Nathalie Morice, M. Manuel Vaquero, Mme Christine Duhart, M. Jean-Luc Casteret, Mme Sylvie Dargains, M. Thomas Ruspil, Mme Charlotte Loubet-Latour, M. Jean-Marc Quijano, Mme Christine Gonzalo, M. Benjamin Marcille, Mme Delphine de Torregrosa, M. Guillaume Boivin, Mme Noémie Troubat, M. Loïc Jouenne, Mme Béatrice Chauffard, M. Serge Peyrelongue, M. Manuel de Lara, Mme Gaëlle Lapix, M. Nicolas Charrier, Mme Isabelle Tinaud-Nouvian, M. Pascal Lafitte, Mme Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, M. Peio Etcheverry-Ainchart, Mme Yvette Debarbieux.

Je déclare le conseil municipal installé, et je passe la présidence de cette séance à Mme Yvette Debarbieux, doyenne d'âge du conseil municipal.

Mme Debarbieux

En ma qualité de doyenne des élus, je suis honorée de présider pour quelques instants cette séance pour l'élection du maire.

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouveaux membres qui composent ce Conseil municipal. J'exprime le souhait que les travaux futurs de notre assemblée soient fructueux. Ayons tous le souci permanent du bien-être de toutes les Luziennes et de tous les Luziens.

Que nos réunions se passent dans la courtoisie et la convivialité ; qu'elles soient empreintes de l'esprit de responsabilité qu'appelle notre mandat pour notre ville de Saint-Jean-de-Luz, Donibane Lohitzun.

Il nous revient maintenant de procéder à l'élection du maire.

Nous allons constituer un bureau. Pour cela j'appelle le secrétaire de séance et benjamin de cette assemblée, M. Guillaume Boivin, ainsi que deux assesseurs : l'un pour le groupe de M. de Lara, il s'agit de Mme Gaëlle Lapix; et l'autre pour le groupe «Saint Jean Passionnément», il s'agit de M. Benjamin Marcille.

Je précise que, compte tenu des conditions sanitaires, une seule personne manipulera l'urne et les bulletins de vote.

Le secrétaire de séance Guillaume Boivin procède à l'appel.

N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE

Election du maire

Mme Debarbieux

J'appelle les candidats à la fonction de maire.

M. Boivin

Nous présentons Jean-François Irigoyen pour la liste «Saint Jean Passionnément».

M. de Lara

Pour la liste «Un nouvel Elan», nous souhaitons vous remercier et vous féliciter pour cette élection, remercier les Luziennes et les Luziens, et ne nous présenterons pas par respect pour le fait majoritaire de candidat.

Mme Debarbieux

Je vous rappelle, pour la bonne tenue du scrutin, qu'il s'agit d'un scrutin à bulletins secrets. Nous vous remettons des bulletins blancs où il vous appartiendra d'inscrire le nom de votre candidat, qui doit être écrit de manière lisible et claire. Ce bulletin ne doit comporter aucune autre mention que le nom du candidat sous peine de nullité. Je vous propose de déposer votre bulletin dans l'urne.

M. le Secrétaire de séance va procéder au dépouillement des votes.

J'annonce les résultats :

Jean-François Irigoyen : 25 voix

Blancs : 8 voix

Nul : 0 voix

M. Jean-François Irigoyen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc élu Maire de Saint Jean de Luz. Nous vous adressons toutes nos félicitations et je vous remets l'écharpe de maire.

Applaudissements

M. le Maire

Merci. Y'a-t-il une prise de parole?

M. Lafitte

Lehenik, Herri Berriren izenean goresmen errepublikarak, ohidurak nahi duen bezala, onart itzazu Jaun Auzapaza.

Epaileko igande hortan ezagutu dugun Covid-19 izurriteko kontestu dorpean, eskertu nahi genituzke mugitu diren Donibane Lohitzuneko hautesleak. Eskarrak baita ere, Herri Berri zerendaren alde bozkatu duten hautesle guzientzat. Barne, zerenda kideak gehitzen ditugu, eta ahanzi gabe hurbiletik edo urrundik, kanpainean parte hartu dutenak.

Molde errepublikarrez eraman dugu kanpaina gardentasunez eta zuzentasunez markaturik, baita ere, gure partez, edozoin olkarkotasun mota bazertuz, eta oroz gaindi, gizonezko kontrako erasorik gabe.

Comme le veut la tradition, recevez nos félicitations républicaines M. le Maire. Remerciements aux électeurs qui se sont déplacés dans le contexte épidémiologique pesant que nous avons connu lors de ce dimanche du mois de mars. Remerciements également aux électeurs qui ont voté pour la liste Herri Berri. J'inclus également tous mes co-listiers et tous ceux qui, de près ou de loin, se sont investis dans notre campagne électorale. Nous avons mené celle-ci dans un esprit républicain, empreint de clarté et de sincérité mais aussi, et surtout, pour notre part, sans agressivité inutile ou attaque ad nominem déplacée.

Quelques remarques sur le contexte de l'élection.

Celle-ci a été marquée par l'épidémie Covid-19, cela a entraîné une abstention record pour une élection municipale sur Saint Jean de Luz : 50,81 % d'abstention. Plus d'un luzien sur deux n'a pas voté. Rappelons pour mémoire qu'en 2014, le taux de participation était de 64 %, à rapporter aux 49,19 % de 2020. 14 points de moins! Premier constat.

Nous sommes en présence d'un scrutin à la limite de la sincérité et qui, avec le recul, interroge sur la pertinence de son maintien et dont le résultat peut conduire à fragiliser, sur le mandat, la position du premier magistrat de la commune. Deuxième constat.

Vous êtes ainsi un maire élu avec moins de 25 % des électeurs inscrits. C'est une première à Saint Jean de Luz. Et surtout, plus important : plus des trois quarts des électeurs inscrits n'ont pas adhéré à votre programme électoral. Conséquence : nous pensons que l'humilité et la prudence devront présider à la conduite de votre politique municipale, une écoute attentive de vos minorités municipales devra participer à vos prises de décision. Nous espérons être non seulement écoutés, mais aussi, et c'est le plus important, entendus.

Nous pensons que vous saurez assurer une association pleine et entière des deux minorités - je le rappelle : séparées seulement de 39 voix – à toutes les instances décisionnelles où se joue et dénoue la politique municipale luzienne : commissions, conseils d'administration, conseils communautaires.

Votre élection s'est jouée au premier tour à 31 voix. Nous ne serons pas de mauvais perdants. Une seule voix aurait suffi pour que vous remportiez cette élection. En l'occurrence, c'est le cas. C'est donc par cette règle du jeu électoral et par cette règle démocratique que naissent dans ce conseil une majorité et des minorités. Ce jeu et cette règle, nous les connaissons et les acceptons, sans états d'âme, tout en considérant les conditions et les résultats de cette élection.

Quant à la position d'Herri Berri sur la mandature, quelle sera-t-elle? Nous ne dérogerons pas à la ligne que nous avons suivie depuis 2001, date de notre première présence dans ce conseil. Lorsque nous jugerons, à l'aune de nos convictions, principes et valeurs, que les délibérations présentées sont dans l'intérêt des Luziens, alors nous les voterons. Lorsque nous estimerons, à l'aune de nos convictions, principes et valeurs, que les délibérations présentées ne sont pas dans l'intérêt des Luziens ou des Luziennes, alors nous ne les voterons pas. Sur un déficit d'information quant à la prise de décision ou sur une démarche qui nous semblera incomplète ou inaboutie, alors nous aurons recours à l'abstention. Dans le cas d'un vote négatif, comme nous avons l'habitude de le faire, nous l'expliquerons et proposerons un projet alternatif au vôtre.

Herri Berri fonctionnera donc sur un mode de veille, d'alerte et de proposition. Notre position pourra être frontale, déterminée, mais toujours courtoise et argumentée. Elle ne sera jamais de principe et stérile, mais toujours constructive et au service du bien commun.

Vous êtes devenu ce soir, pour cette mandature, le maire de tous les luziens. Ceux-ci aspirent légitimement au meilleur et attendent de votre part un engagement sans faille à leur service. A ce titre, nous vous souhaitons d'honorer pleinement la confiance que les Luziens vous ont accordée pour que, en pleine responsabilité, vous puissiez les servir au plus près de leurs intérêts.

Milesker, merci.

M. de Lara

Chers collègues,

Comme il est de tradition dans nos assemblées municipales, je souhaite également à mon tour vous adresser, au nom de la liste «Un Nouvel élan pour Saint Jean de Luz» toute nos félicitations pour votre élection au poste de premier magistrat de la ville de Saint Jean de Luz.

La mandature qui débute ce soir, après plus de deux mois de confinement sanitaire pour éviter la propagation du virus Covid-19, est l'occasion, à notre tour, de rendre hommage au sens du service public dont ont fait preuve les agents municipaux pour organiser ces élections dans les meilleures conditions sanitaires et assurer, dans les meilleures conditions possibles, le confinement qui nous a été, à toutes et à tous, imposé. Rendre hommage et surtout féliciter pour leur engagement républicain tous les assesseurs, de toutes les listes, qui ont tenu les bureaux de vote le dimanche 15 mars 2020. Enfin, remercier les Luziennes et les Luziens qui se sont déplacés malgré ce contexte sanitaire, pour que la démocratie locale puisse continuer à vivre.

Dans quelques instants, nous allons écouter votre déclaration de politique générale, elle vous appartient, je souhaite brièvement souligner quatre points, qui marqueront la mandature qui démarre ce soir, en ce qui nous concerne.

Le premier : sur le plan sanitaire. Nous le savons tous, dans cette assemblée, le virus a circulé et continuera vraisemblablement de circuler à Saint Jean de Luz. Des décisions ont été prises, elles ont été annoncées sur le Web et sur les réseaux sociaux. Nous aurions aimé être associés, mais il en va ainsi. L'heure n'est pas à la polémique mais il nous faudra collectivement faire le bilan de cette crise et en tirer les leçons pour en anticiper les prochaines vagues qui se manifesteront, sans nul doute, sous d'autres formes.

Le deuxième point est sur le plan économique. La crise sanitaire du Covid-19 produit ses premiers effets et nous n'en sommes, probablement, qu'au début. La sortie progressive depuis le 11 mai 2020 du confinement annonce dans la foulée une crise économique et sociale inédite, et d'une rare violence. Il nous faudra faire preuve de lucidité et de courage dans la définition de nos priorités budgétaires.

Le troisième point : sur le plan de la démocratie locale, nous sommes tous des élus et porteurs d'une légitimité démocratique. Mais ces élections de mars 2020 resteront marquées, dans les mémoires, par un taux d'abstention record, à la fois en France et à Saint Jean de Luz, où seulement, comme cela a déjà été précisé, 49,19 % des électeurs se sont exprimés. On est effectivement loin des 64 % de 2014, mais le résultat est là et il nous appartient à tous de le respecter. Et dans les grands moments de bascule, il nous appartient, élus de la majorité ou élus de l'opposition, de faire preuve de responsabilité et de redoubler d'efforts pour combler ce déficit démocratique et revivifier, tous ensemble, la vie municipale locale. A cet égard, nous vous ferons des propositions et j'espère qu'on pourra continuer à diffuser sur l'internet, comme cela a été fait ce soir, les débats de cette assemblée.

Enfin, le quatrième et dernier point, sur notre rôle au sein du conseil municipal : soyez assurés que nous nous efforcerons d'incarner, loin des surenchères politiciennes, une opposition ouverte, constructive mais vigilante, vigilante pour jouer pleinement son rôle d'alerte et de contrôle. Une opposition qui ne sera jamais systématique, mais une opposition qui interrogera la pertinence des décisions prises dans l'intérêt de tous les Luziens. A cet effet, nous constituerons de manière officielle, et nous vous adresserons un courrier en ce sens, avec Gaëlle Lapix-Ganet, Nicolas Charrier et Isabelle Tinaud-Nouvian, un groupe politique dénommé «Le Centre Luzien».

Je vous remercie.

M. le Maire

Chers collègues,

Me voici Maire de plein droit dans un moment fort et singulier à la fois.

C'est d'abord une émotion personnelle que d'être élu au suffrage universel par mes concitoyens.

Certains n'avaient pas manqué de me faire un reproche en légitimité lorsque j'avais succédé, par la force des choses, à Peyuco Duhart. Pourtant, mon élection en décembre 2017 était toute aussi légitime. Mais l'onction du suffrage universel me confère une légitimité supplémentaire, nécessaire à l'application des engagements que nous avons pris devant les Luziens au moment de la campagne électorale. J'y reviendrai.

Je parlais de moment singulier. Nous le vivons tous ensemble aujourd'hui avec cette élection à quasi huis clos. Il est évident que la grave crise sanitaire que nous traversons l'emporte sur tout le reste. Certes, ces derniers jours, la vie a repris peu à peu son cours avec l'ouverture des commerces et l'ouverture des plages, mais ce n'est plus le Saint-Jean-de-Luz d'avant le 15 mars.

J'ai pris durant ces deux mois la direction d'une cellule de crise afin, au jour le jour, de prendre les décisions nécessaires, conformément aux directives qui nous étaient adressées par le gouvernement et par la Préfecture, notamment dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Je veux remercier ici publiquement les collaborateurs de la mairie qui ont été quotidiennement à mes côtés durant ces deux mois. Ils n'ont pas ménagé leur peine, de même que ceux qui étaient sur le terrain, comme nos policiers municipaux ou nos agents techniques.

Je salue également toute l'action du CCAS qui a été en première ligne aux côtés des personnes vulnérables et fragiles, que ce soit pour le portage de repas, les appels quotidiens aux personnes isolées, la prise en compte des SDF et, encore aujourd'hui, la diffusion de ces fameux masques au domicile des personnes qui ne peuvent se déplacer.

Je me suis efforcé de gérer au mieux cette crise, sans céder à la pression, à la précipitation ou à la panique. Et pourtant, je peux témoigner combien on m'a réclamé de fermer le marché quand il était ouvert, de l'ouvrir quand il était fermé, de mettre en place des drives de toutes sortes, de commander à tout prix des masques, de nettoyer les rues à grands coups de détergents. Dans cette période où prévoir l'imprévisible s'avérait complexe, il fallait garder la tête froide et faire preuve d'humilité.

N'étant ni médecin, ni scientifique, je m'en suis tenu à mon rôle de maire. J'ai voulu notamment éviter toute surenchère du style couvre-feu ou interdictions de jogging, comme on l'a vu dans certaines villes. Et je rejoins le Premier Ministre au sujet de ces réseaux qui sont tout sauf sociaux, avec certains commentaires, certes minoritaires, mais particulièrement déplaisants, surtout dans de telles circonstances.

A côté de cela, il y a eu de très belles initiatives comme celles de commerçants et d'entreprises qui, au tout début de la crise, n'ont pas hésité à nous céder gratuitement des masques et des produits hydroalcooliques que nous avons redistribués aux personnels soignants. Celle aussi de restaurateurs qui ont transformé leur activité, comme le Komptoir des Amis ou le Petit Louis, pour assurer des retraits ou des livraisons. Celle de particuliers qui se sont mis à la couture. Celle de nos agents municipaux qui ont confectionné des masques dans les locaux du lycée professionnel Ramiro Arrue. Celle des associations, comme la Croix Rouge et bien d'autres bien sûr, qui ont mis tous leurs moyens pour apporter un soutien aux plus démunis. Celle encore de propriétaires qui ont mis gratuitement leur logement secondaire à disposition du personnel soignant.

C'est surtout cela que je veux retenir de cette crise : cette solidarité des uns envers les autres.

Et bien sûr, que dire du personnel soignant qui s'est dépensé sans compter et qui a certainement évité que les 30 000 décès que compte notre pays ne soient multipliés par deux ou par trois.

A Saint-Jean-de-Luz, nos médecins ont été précurseurs en mettant en place, à la salle polyvalente Kechiloa, un centre médical avancé qui a été fort utile mais qui, heureusement, n'a pas été surchargé puisque l'épidémie a relativement épargné notre département.

La crise sanitaire n'est évidemment pas terminée mais la crise économique et sociale a déjà commencé. Le 12 juin prochain, je serai amené à vous présenter le budget 2020 de notre collectivité que nous n'avons pas pu voter jusqu'ici. Il sera bien sûr différent de nos budgets habituels, d'autant que les pertes de recettes pour la Ville sont importantes.

J'aurai malgré tout des propositions à vous faire, notamment pour accompagner nos commerçants luziens car nul doute que beaucoup auront du mal à se remettre d'un tel événement.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur la campagne électorale qui nous paraît déjà bien lointaine.

Dans cette situation morose, je ferai un peu d'humour pour remercier les Luziens de nous avoir évité un deuxième tour, déjouant ainsi les plus éminents sondages et pronostiqueurs de nos listes adverses.

On m'a parlé d'une abstention record. Oui, c'est vrai, l'abstention a été importante par rapport à ce que nous connaissons habituellement, même si les Luziens se sont déplacés davantage que dans d'autres communes. A qui a-t-elle profité ? Je serais bien incapable de vous le dire. On peut raisonnablement estimer que, même avec une participation plus importante, les grandes tendances auraient été les mêmes, à quelques voix près.

Je voudrais dire quelques mots sur mes concurrents.

La liste Lutte Ouvrière de Madame Uhart n'est pas représentée ici. Elle a exprimé un courant de pensée, très minoritaire à Saint-Jean-de-Luz comme dans l'ensemble de notre pays. Mais elle a mené une campagne digne, exprimant des idées un peu hors sol, mais qui lui ont permis d'avoir de l'audience. Je pense qu'elle n'en demandait pas davantage.

S'agissant de la liste Herri Berri, ce fut une campagne un peu calme, à l'image de votre tricycle qui ne bougeait pas beaucoup et que nous nous étions habitués à voir dans le paysage luzien. Vous noterez qu'on ne vous a pas fait payer des droits d'occupation du domaine public. Nous avons des divergences profondes avec vous, mais nous nous rejoignons sur l'attention que nous avons pour les Luziens. Je salue votre attitude républicaine et votre volonté de vous poser en opposition constructive.

Je remercie également notre doyenne, Madame Debarbieux, qui a présidé cette élection, pour lui dire que, davantage que le privilège de l'âge, c'est la fidélité de votre engagement et de vos convictions, qui ne sont pourtant pas les miennes, que je salue.

J'en viens au «Nouvel élan» de M. de Lara devenu «Le Centre luzien». J'ai été très circonspect sur votre campagne M. de Lara, sur votre alliance contre nature avec la gauche luzienne, et sur vos propositions. J'ai eu connaissance de certaines attitudes, j'ai lu et entendu certains propos qui m'ont choqué, notamment sur les réseaux dits sociaux. Je n'en dirai pas davantage et je forme le vœu que le temps de la polémique laisse place à des échanges plus courtois. Après la campagne électorale doit en effet venir le temps de l'apaisement.

Je veux maintenant m'adresser à mon équipe. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés. Vous avez montré votre solidité, votre engagement et je sais que vous avez hâte de mettre cette énergie collective au service de notre ville. Je dis aux Luziens, qui ne sont hélas pas présents aujourd'hui dans cette salle, que s'ils nous ont fait confiance, ils peuvent avoir confiance dans cette équipe, dans sa compétence et dans son dévouement.

Nous le ferons avec humilité parce que nous nous inscrivons dans une certaine continuité de ce que nos prédécesseurs ont réalisé et nous ont laissé. Nous avons en effet été jugés d'abord sur notre bilan.

Ce bilan a plaidé en notre faveur auprès des Luziens. Ils ont vu également dans notre équipe des personnes responsables, qui ont l'habitude de la gestion de la ville. Ils ont également perçu la pertinence de nos propositions. Enfin, ils ont redonné toute leur légitimité aux projets que nous avons lancés sous la précédente mandature et ils ont adhéré aux engagements que nous avons pris.

Nos projets prennent plus que jamais une autre perspective avec la crise que nous connaissons. Le monde de la culture est sinistré et le pôle culturel prend ainsi tout son sens. Le tourisme est en difficulté et notre centre de séminaire et de congrès devrait être pour notre ville un atout supplémentaire. La place de la voiture doit être revue et l'aménagement de l'îlot Foch avec la suppression des stationnements en surface permettra de moderniser et de pacifier ce site.

Bien entendu, ce bilan, ces perspectives ne sont pas le fait du maire seul. Je remercie l'administration municipale. Sans son sens du service public, et elle le démontre encore dans la situation actuelle, et sans son efficacité, notre Ville ne fonctionnerait pas de la même façon.

Vous me connaissez : je me garderai bien de tout triomphalisme personnel. Cette élection est avant tout l'élection d'une équipe. Je tiens à ce travail collectif que j'élargirai, si elles le souhaitent, à nos oppositions. Notre propre équipe n'est pas un bloc monolithique à l'esprit partisan. J'ai constitué une liste représentative avec des sensibilités parfois différentes. Au sein même de notre liste, au sein même de notre majorité, le débat existe. C'est une équipe diverse mais soudée qui a toute ma confiance. Mais c'est aussi une équipe à laquelle je vais demander beaucoup d'investissement et d'implication avec l'exemplarité qui doit guider notre action.

Je ne me vois pas terminer mon propos sans remercier les Luziennes et les Luziens et sans leur témoigner mon profond attachement, mon affection et mon dévouement. Ces deux dernières années m'ont permis de tisser des liens avec de nombreux Luziens. Cette ville et ses habitants représentent pour moi l'histoire d'une passion qui se poursuit. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai voulu que notre équipe porte le nom de «Saint-Jean passionné».

Croyez bien que ce soir après cette remise d'écharpe, je ressens beaucoup d'émotion. Quelles que soient les imperfections d'une action humaine, j'ai vraiment à cœur de mener à bien ce mandat qui est le plus beau qui soit. N'oublions jamais que nous avons tous été élus pour servir, dans l'écoute et le respect de tous.

Cette élection n'est pas pour moi l'aboutissement d'un parcours, mais la poursuite d'une belle aventure. Je participe à la construction de cette ville depuis 25 ans avec dévouement et conviction. Je l'ai vu évoluer. Je souhaite faire en sorte de poursuivre cette mission, toujours avec cette même proximité et toujours avec le souci de l'intérêt général.

Je terminerai en citant Saint-Exupéry : «Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible». Je vais m'y attacher.

Merci de votre attention, vive Saint-Jean-de-Luz! Aupa Donibane! Milesker.

Nous allons passer à la délibération suivante sur l'ordre du jour de la séance.

N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé de fixer ce nombre à neuf adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré,

- fixe à neuf le nombre des adjoints au maire.

Adopté par 25 voix

8 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix,
M. Charrier, Mme Tinaud-Nouvian,
M. Lafitte, Mme Dupuy-Althabegoity,
M. Etcheverry-Ainchart, Mme Debarbieux)

N° 4 – ADMINISTRATION GENERALE

Election des adjoints

M. le Maire expose :

Sous la présidence du maire, il doit être procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal, en application des dispositions prévues à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué. Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée : Pello Etcheverry, Nicole Ithurria, Jean-Daniel Badiola, Patricia Arribas-Olano, Eric Soreau, Nathalie Morice, Guillaume Colas, Christine Duhart, Jean-Luc Casteret.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le secrétaire de séance (Guillaume Boivin) procède au dépouillement en présence des assesseurs (Benjamin Marcille et Gaëlle Lapix) et de la doyenne de l'assemblée (Yvette Debarbieux).

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	33
- Nombre de suffrages nuls	1
- Nombre de suffrages blancs	7
- Nombre de suffrages exprimés	33
- Majorité absolue	17

Les adjoints au maire, selon la liste déposée, sont élus avec 25 voix :

- Monsieur Pello Etcheverry	1 ^{er} adjoint
- Madame Nicole Ithurria	2 ^{ème} adjoint
- Monsieur Jean-Daniel Badiola	3 ^{ème} adjoint
- Madame Arribas-Olano	4 ^{ème} adjoint
- Monsieur Eric Soreau	5 ^{ème} adjoint
- Madame Nathalie Morice	6 ^{ème} adjoint
- Monsieur Guillaume Colas	7 ^{ème} adjoint
- Madame Christine Duhart	8 ^{ème} adjoint
- Monsieur Jean-Luc Casteret	9 ^{ème} adjoint

Il est donc élu neuf adjoints, avec les délégations suivantes :

- M. Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint au maire délégué à la culture, au patrimoine et à la langue basque
- Mme Nicole Ithurria, adjointe au maire déléguée aux finances, à l'administration générale et à l'état civil
- M. Jean-Daniel Badiola, adjoint au maire délégué aux sports, à la santé, à la mer et au littoral
- Mme Arribas-Olano, adjointe au maire déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et à l'éducation
- M. Eric Soreau, adjoint au maire délégué à l'animation de la ville, à l'événementiel, au tourisme et au commerce
- Mme Nathalie Morice, adjointe au maire déléguée à l'action sociale, à la famille, aux personnes âgées et à la lutte contre les discriminations
- M. Guillaume Colas, adjoint au maire délégué au développement durable, à la préservation de l'environnement et à la transition écologique
- Mme Christine Duhart, adjointe au maire déléguée à la politique de proximité, au cadre de vie, au stationnement, à la circulation, et à la lutte contre les incivilités
- M. Jean-Luc Casteret, adjoint au maire délégué au port, à la pêche, au patrimoine maritime, aux anciens combattants, et correspondant défense

M. le Maire

Notre séance d'installation est maintenant terminée.

Avant de conclure, je vais vous donner lecture de la charte de l'élu que vous avez tous trouvée sur les tables :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Cette charte est accompagnée des éléments législatifs et réglementaires relatifs à l'exercice des mandats locaux.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochain conseil municipal qui se déroulera le 12 juin 2020 à 18h00.

Comme le veut la tradition, ceux qui veulent m'accompagner pour un dépôt de gerbe aux monuments aux morts sont les bienvenus.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 19h05.
